

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 08 juillet 2026
Nom de l'établissement GARDERIE APRES CLASSE COCCINELLE II		Numéro de permis 260029
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3		Numéro de téléphone (506) 658-4600
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	16 juil. 2026	
Commentaires: Deux éducateurs n'avaient pas leurs vérification de développement social dans leur dossier.			

Commentaires généraux
La mentor est arrivé à la garderie à 12 h 45. En arrivant, les enfants étaient en train de jouer librement. Dans les salles de classes, des groupes d'enfants jouaient avec de gros blocs, des Legos et des camions miniatures. D'autres enfants lisaient ou coloriaient. Les éducateurs surveillaient les enfants pendant qu'ils jouaient librement. Divers matériaux de jeux d'intérieur étaient disponibles. Lorsque certains enfants ont souhaité prendre leur collation en début d'après-midi, un éducateur a accepté et s'est assuré que les enfants se lavent les mains avant de manger. Plus tard, un groupe d'enfants accompagné d'un éducateur a été observé en train de jouer à un jeu de danse « freeze ». Une consigne verbale a été donnée aux enfants pour qu'ils rangent leurs affaires avant de prendre leur collation de l'après-midi. Les éducateurs féliciter les enfants d'avoir rangé le matériel utilisé pour leurs jeux libres. En groupe, les éducateurs ont accompagné les enfants aux toilettes pour qu'ils se lavent les mains avant de récupérer leurs boîtes à diner. Un rappel de désinfecter les tables avant d'inviter les enfants à s'asseoir et à manger. Le ratio des enfants et du personnel a été vérifié dans toutes les salles de classe. Les salles de classe étaient bien organisées et les toilettes étaient propres. Les dossiers du personnel ont été vérifiés et deux éducateurs n'avaient pas de vérification de développement social compléter dans leur dossier. La mentor a observé que des réparations étaient en cours sur la porte de sortie de la cour de récréation alors que les enfants étaient présents. Une discussion a eu lieu avec le responsable sur place afin que les réparations soient effectuées en dehors des heures d'ouverture.

original signé par
Mélika Belliveau

08 juillet 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"